



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 60 de l'ordre du jour

### Développement agricole et sécurité alimentaire

#### Rapport de la Deuxième Commission

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Denise McQuade (Irlande)

## I. Introduction

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Développement agricole et sécurité alimentaire » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.
2. La Deuxième Commission a examiné la question à ses 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 33<sup>e</sup> et 41<sup>e</sup> séances, les 22 et 23 octobre, le 10 novembre et le 9 décembre 2009. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/64/SR.19, 20, 21, 33 et 41). On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> séances, du 5 au 7 octobre (voir A/C.2/64/SR.2 à 7).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Rapport du Secrétaire général sur le développement agricole et la sécurité alimentaire (A/64/221);
  - b) Lettre datée du 6 mars 2009, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan (A/64/65);
  - c) Lettre datée du 30 septembre 2009, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan (A/64/489).
4. À la 19<sup>e</sup> séance, le 22 octobre, le Chef du Service des politiques mondiales de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/64/SR.19).



## II. Examen des projets de résolution A/C.2/64/L.27 et A/C.2/64/L.68

5. À la 33<sup>e</sup> séance, le 10 novembre, le représentant du Soudan, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Développement agricole et sécurité alimentaire » (A/C.2/64/L.27), qui se lisait comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

*Se félicitant* de l'inscription de ce point à son ordre du jour ainsi que des débats consacrés au développement agricole et à la sécurité alimentaire,

*Rappelant* la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable ("Plan de mise en œuvre de Johannesburg"), le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, le Document final du Sommet mondial de 2005 et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,

*Réaffirmant* les objectifs énoncés au paragraphe 19 de la Déclaration du Millénaire, consistant à avoir réduit de moitié en 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de ceux qui souffrent de la faim,

*Rappelant* la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, notamment en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif de la sécurité alimentaire pour tous grâce à une action menée sans relâche pour libérer tous les pays de la faim, le but immédiat étant d'avoir, en 2015 au plus tard, réduit de moitié le nombre de personnes sous-alimentées, et l'engagement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Sachant* que l'agriculture joue un rôle vital dans la réponse aux besoins d'une population mondiale en pleine croissance et est indissociable de l'élimination de la pauvreté, surtout dans les pays en développement, et soulignant qu'une approche intégrée et viable du développement agricole et rural est donc indispensable si l'on veut parvenir, de manière écologiquement viable, à une meilleure sécurité et une meilleure sûreté alimentaires,

*S'inquiétant* de l'augmentation du nombre de personnes qui connaissent la faim et de ce que la question de la sécurité alimentaire mondiale se pose avec une acuité sans précédent dans l'histoire moderne, touchant plus d'un milliard de personnes dans le monde, essentiellement dans les pays en développement,

*Réaffirmant* le droit de chaque être humain d'avoir accès en quantité suffisante à une nourriture, saine et nutritive conformément au droit à une

alimentation adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim de manière à pouvoir développer et conserver pleinement ses capacités physiques et mentales,

*Prenant note* à cet égard des recommandations contenues dans les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées en novembre 2004 par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, notamment celles relatives aux mesures, actions et engagements internationaux,

*Sachant* que les multiples causes de l'insécurité alimentaire exigent une approche globale et l'adoption de solutions politiques, économiques, sociales, financières et techniques durables avec la participation de toutes les parties prenantes,

*Consciente* de l'importance d'un climat international et national porteur pour accroître et soutenir l'investissement en faveur du secteur agricole dans les pays en développement, et de la nécessité de veiller à ce que le commerce soutienne l'agriculture grâce à un accès plus large aux marchés et à l'élimination des subventions qui faussent les échanges commerciaux,

*Soulignant* qu'il est urgent d'intensifier l'action menée aux échelons national, régional et international pour s'attaquer aux questions concernant la sécurité alimentaire et le développement agricole, en tant qu'élément faisant partie intégrante de la réalisation des objectifs de développement internationaux,

*Consciente* de la nécessité de renforcer la coordination multilatérale en faveur de la sécurité alimentaire, y compris en améliorant la cohérence, la coordination, l'efficacité et l'efficacité des politiques et des actions engagées à l'appui de la sécurité alimentaire par tous les acteurs, à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, en faisant fond sur les structures existantes,

*Consciente aussi*, à cet égard, qu'un Comité de la sécurité alimentaire mondiale réorganisé constitue le cadre politique central des Nations Unies chargé de la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition,

*Toujours vivement préoccupée* par la forte instabilité des prix mondiaux des produits alimentaires, dont les cours des denrées de base, causée, entre autres raisons, par des problèmes structurels et systémiques,

*Toujours préoccupée* par les incidences de la crise financière et économique mondiale, du changement climatique et de la crise alimentaire actuelle sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays en développement, et réaffirmant que leurs causes multiples et complexes exigent une action systématique et coordonnée à court, moyen et long termes de la part des gouvernements nationaux et de la communauté internationale,

*Toujours préoccupée également* par le fait que la volatilité des prix alimentaires et les crises mondiales multidimensionnelles sont de gros obstacles à la lutte contre la pauvreté et la faim, ainsi qu'aux efforts que font les pays en développement pour accéder à la sécurité alimentaire et atteindre les objectifs consistant à réduire de moitié le nombre de sous-alimentés en

2015 au plus tard, parmi d'autres objectifs de développement fixés d'un commun accord au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et répétant que les causes de la crise alimentaire mondiale sont multiples et complexes et que ses conséquences appellent une réaction globale et coordonnée à court, à moyen et à long termes de la part des gouvernements et de la communauté internationale,

*Prenant note avec reconnaissance* du travail entrepris par les organes et organisations concernés, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial, dans le domaine du développement agricole et de l'amélioration de la sécurité alimentaire,

*Prenant note* de la création par le Secrétaire général de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire,

*Se félicitant* de l'issue des travaux de la dix-septième session de la Commission du développement durable sur le module thématique regroupant des questions relatives à l'agriculture, au développement rural, au régime foncier, à la sécheresse, à la désertification et à l'Afrique,

*Prenant note* de la Déclaration finale adoptée le 10 mars 2006 par la Conférence internationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la réforme agraire et le développement rural, tenue à Porto Alegre (Brésil),

*Insistant* sur le fait que l'Organisation des Nations Unies peut contribuer efficacement à l'édification d'un consensus mondial sur la manière d'aborder le développement agricole et la sécurité alimentaire,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le développement agricole et la sécurité alimentaire;

2. *Souligne* que la sécurité alimentaire est cruciale au regard de l'élimination de la pauvreté, ainsi que de la santé publique et de la croissance économique durable, et que s'intéresser à cette question exige une approche systématique qui suppose, entre autres, l'augmentation de la productivité agricole dans les pays en développement, l'appui aux interventions avant et après les récoltes, l'apport de ressources financières adéquates pour les pays en développement, le transfert de technologies, l'accès aux ressources pour les petits exploitants, les peuples autochtones, les femmes et les familles, la consolidation des filets de protection sociale, la préservation de la base de ressources naturelles, la création d'emplois, des possibilités d'emploi décent, des connaissances et une formation, le développement des échanges commerciaux et l'appui à la bonne gouvernance et à la réforme des politiques;

3. *Souligne également* qu'assurer la sécurité alimentaire pour tous exige le renforcement et la relance du secteur agricole des pays en développement, notamment grâce à un appui international accru, à l'instauration de conditions porteuses à tous les niveaux et à l'autonomisation des petits exploitants, des peuples autochtones et d'autres communautés rurales;

4. *Insiste* sur l'importance de synergies accrues entre les politiques et stratégies relatives à l'agriculture et celles qui touchent au développement, aux

niveaux national et international, qui supposent notamment que l'on accorde à l'agriculture une place prioritaire en l'intégrant dans les politiques de développement;

5. *Encourage* la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie pour instaurer des conditions solides propices à l'amélioration de la production, de la productivité et de la viabilité agricoles, à la création de chaînes de valeur agricole fortes, à l'accès et à la participation élargis des exploitants et de l'agro-industrie aux marchés;

6. *Se réjouit* de la coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial aux fins de la promotion du développement agricole et de la sécurité alimentaire, et les encourage à agir en étroite collaboration avec toutes les autres organisations compétentes du système des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les institutions internationales commerciales, financières et économiques, ainsi que les organisations non gouvernementales et le secteur privé;

7. *Exprime son soutien* aux initiatives et aux mesures prises pour renforcer la gouvernance aux fins du développement agricole et de la sécurité alimentaire, en s'appuyant sur les structures existantes, ainsi qu'à la réforme récemment convenue du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, en tant qu'élément central du partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, qui constitue le programme international et intergouvernemental le plus inclusif pour un large éventail de parties prenantes déterminées à agir ensemble en coordination et pour appuyer les initiatives lancées par les pays en vue d'éliminer la faim et d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition de tous les êtres humains;

8. *Se félicite* de la convocation du Sommet sur la sécurité alimentaire à Rome, du 16 au 18 novembre 2009;

9. *Souligne* la nécessité d'un financement pérenne et prévisible et d'un investissement ciblé accru pour améliorer la production alimentaire mondiale, et sollicite des ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances afin de parvenir aux objectifs du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire;

10. *Insiste* sur la nécessité urgente d'inverser la tendance à la baisse de la part allouée à l'agriculture dans le montant total de l'aide publique au développement (APD) et les portefeuilles de prêts des institutions financières internationales et des banques régionales de développement;

11. *Demande* que soient lancées, aux niveaux national, régional et international, des initiatives visant à accroître l'investissement public et privé dans le secteur agricole, y compris dans le cadre de partenariats entre secteurs public et privé;

12. *Encourage* l'action menée aux échelles internationale, régionale et nationale pour renforcer les capacités des pays en développement, et en particulier celles de leurs petits producteurs, améliorer le rendement des

cultures vivrières et favoriser le recours à des pratiques viables avant et après les récoltes;

13. *Donne toute son importance* à la recherche agricole et demande que l'on continue d'aider les instituts de recherche agricole internationale, notamment pour accroître la productivité et l'agriculture durable dans les cultures vivrières, y compris par l'intermédiaire des centres affiliés au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres organismes de recherche internationaux;

14. *Reconnaît* que des technologies agricoles pertinentes, durables et d'un coût abordable peuvent beaucoup contribuer à aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et la faim, ainsi qu'à la réalisation de l'objectif de la sécurité alimentaire mondiale, et exhorte la communauté internationale à consentir des efforts plus grands pour promouvoir l'élaboration de technologies et de savoir-faire appropriés et leur transfert vers les pays en développement;

15. *Souligne* qu'il importe de resserrer la coopération Nord-Sud ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et de renforcer l'appui des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à la promotion de la coopération en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire;

16. *Encourage* la communauté internationale à accroître son appui aux efforts que font les pays en développement pour mettre en place et consolider les filets de protection sociale et les programmes de protection nationaux destinés aux personnes démunies et vulnérables, comme les programmes Vivres contre travail et travail contre rémunération, les programmes de transfert de fonds et de coupons, les programmes de repas scolaires et les programmes nutritionnels destinés à la mère et à l'enfant;

17. *Souligne* qu'un système commercial international régi par des règles et qui soit universel, ouvert, exempt de distorsions, non discriminatoire, équitable et juste, s'agissant en particulier des produits agricoles, favorisera l'agriculture et le développement rural dans les pays en développement et contribuera à la sécurité alimentaire mondiale, et insiste pour que les stratégies nationales, régionales et internationales encouragent la présence des agriculteurs, en particulier les petits exploitants et les femmes, sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux;

18. *S'inquiète* de ce que, malgré des efforts substantiels, le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha sur le développement n'a pas encore abouti, et sait qu'il importe de confirmer de toute urgence l'engagement pris de le mener rapidement à bien sur la base d'objectifs ambitieux et équilibrés axés sur le développement;

19. *Constate* qu'il qu'il est essentiel d'assurer un accès plus large aux marchés internationaux, qu'un long chemin reste à parcourir avant la mise en place de politiques commerciales favorisant le développement, qui sont censées couronner le Cycle de négociations de Doha sur le développement, qu'il faut d'urgence ouvrir les marchés agricoles, notamment ceux des pays développés, aux exportations agricoles des pays en développement, et réduire les subventions qui faussent les échanges commerciaux et que tous les pays

doivent être conscients des besoins et des préoccupations particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement en ce qui concerne l'accès aux marchés et œuvrer à le faciliter;

20. *Demande* que soient immédiatement éliminées toutes les formes de subventions agricoles et autres mesures qui faussent les échanges prises par les pays développés, et exhorte ces derniers à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique requises pour répondre comme il se doit à ces préoccupations essentielles des pays en développement lors du Cycle de négociations commerciales de Doha;

21. *Reconnaît* que l'Afrique doit s'engager dans une révolution verte pour aider à promouvoir la productivité agricole, la production alimentaire et la sécurité alimentaire régionale, et se félicite que les pays africains agissent vigoureusement pour relever les défis du développement agricole durable et la sécurité alimentaire grâce à des initiatives comme le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, susceptibles de constituer un cadre efficace permettant d'assurer que les ressources sont allouées aux plans et aux priorités des pays concernés, et engage la communauté internationale à aider l'Afrique à mettre en œuvre les divers programmes menés au titre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

22. *Prend note* de l'adoption de la Déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur l'agriculture en Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable, le 10 février 2009, et de la tenue du Sommet des chefs d'État sur la souveraineté et la sécurité alimentaires sur le thème : "Aliments pour la vie", qui s'est tenu à Managua le 7 mai 2008;

23. *Réaffirme* sa volonté de promouvoir et de protéger les droits économiques, sociaux et culturels des peuples autochtones sans discrimination aucune, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et compte tenu, lorsqu'il y a lieu, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, constate qu'un grand nombre d'organisations et de représentants de communautés autochtones ont exprimé dans diverses instances leur profonde préoccupation face aux obstacles et aux difficultés auxquels se heurtent les peuples autochtones pour exercer pleinement leur droit à l'alimentation, et invite les États à prendre des mesures spéciales pour remédier aux causes profondes de la faim et de la malnutrition qui frappent de façon disproportionnée les peuples autochtones et à la discrimination persistante qui s'exerce à leur endroit;

24. *Réitère* qu'il importe que les pays en développement arrêtent leurs propres stratégies en matière de sécurité alimentaire dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour éliminer la pauvreté et la faim, et prend acte des efforts déployés aux échelles nationale et régionale par les pays en développement pour mettre en œuvre des politiques et des mesures propices à la sécurité alimentaire et au développement agricole, comme le fonds de sécurité alimentaire constitué par quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Initiative "L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim", la Déclaration de Syrte intitulée "Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire", adoptée à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 3 juillet 2009, par la treizième session ordinaire du Sommet de

l'Union africaine, le Programme d'urgence pour la sécurité alimentaire des pays arabes, lancé lors du Sommet arabe du développement économique et social, organisé au Koweït les 19 et 20 janvier 2009, le Comité de la réserve de sécurité alimentaire de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est, et le Cadre de sécurité alimentaire intégré et le plan d'action stratégique concernant la sécurité alimentaire de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est;

25. *Souligne* l'importance des initiatives et engagements pris par la communauté internationale pour promouvoir le développement du secteur agricole et la sécurité alimentaire dans les pays en développement, et leur mise en œuvre intégrale, rapide et fiable;

26. *Prend note* des engagements pris lors du Sommet du Groupe des Huit tenu à L'Aquila (Italie), du 8 au 10 juillet 2009, pour renforcer les interventions et agir d'urgence afin de parvenir à la sécurité alimentaire mondiale, et demande que soit rapidement concrétisé l'engagement relatif à l'accroissement de 20 milliards de dollars en trois ans du montant de l'aide destinée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire;

27. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session un rapport sur les faits nouveaux intéressant les questions mises en avant dans la présente résolution. »

6. À sa 41<sup>e</sup> séance, le 9 décembre, la Commission a été saisie d'un projet de résolution intitulé « Développement agricole et sécurité alimentaire » (A/C.2/64/L.68), déposé par le Vice-Président de la Commission, Carlos Enrique García González (El Salvador), à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/64/L.27.

7. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

8. À la même séance également, le Vice-Président a corrigé oralement le paragraphe 27 du projet de résolution A/C.2/64/L.68.

9. À sa 41<sup>e</sup> séance, la Commission a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement (voir par. 12).

10. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Soudan (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), du Brésil et de Cuba ont fait des déclarations.

11. Le projet de résolution A/C.2/64/L.68 ayant été adopté, les auteurs du projet de résolution A/C.2/64/L.27 ont retiré ce dernier.

### III. Recommandation de la Deuxième Commission

12. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

#### Développement agricole et sécurité alimentaire

*L'Assemblée générale,*

*Se félicitant* de l'inscription de ce point à son ordre du jour ainsi que des débats consacrés au développement agricole et à la sécurité alimentaire,

*Se félicitant* de la tenue du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire à Rome du 16 au 18 novembre 2009,

*Rappelant* la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>1</sup>, l'Action 21<sup>2</sup>, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21<sup>3</sup>, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable<sup>4</sup> et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)<sup>5</sup>, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>6</sup>, le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>7</sup> et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey<sup>8</sup>,

*Réaffirmant* l'objectif énoncé au paragraphe 19 de la Déclaration du Millénaire<sup>9</sup> consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et la proportion de ceux qui souffrent de la faim,

*Rappelant* la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation<sup>10</sup>, la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après<sup>11</sup>, notamment en ce qui concerne la

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

<sup>2</sup> Ibid., annexe II.

<sup>3</sup> Résolution S-19/2, annexe.

<sup>4</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>5</sup> Ibid., résolution 2, annexe.

<sup>6</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>7</sup> Voir résolution 60/1.

<sup>8</sup> Résolution 63/239, annexe.

<sup>9</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>10</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996* (WFS 96/REP), première partie, appendice.

<sup>11</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, 10-13 juin 2002*, première partie, appendice; voir également A/57/499, annexe.

réalisation de l'objectif de la sécurité alimentaire pour tous grâce à une action menée sans relâche pour libérer tous les pays de la faim, le but immédiat étant d'avoir, en 2015 au plus tard, réduit de moitié le nombre de personnes sous-alimentées, et l'engagement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Se félicitant* de l'issue des travaux de la dix-septième session de la Commission du développement durable sur le module thématique de questions concernant l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique<sup>12</sup>,

*Sachant* que l'agriculture joue un rôle vital dans la réponse aux besoins d'une population mondiale en pleine croissance et est indissociable de l'élimination de la pauvreté, surtout dans les pays en développement, et soulignant qu'une approche intégrée et viable du développement agricole et rural est donc indispensable si l'on veut parvenir, de manière écologiquement viable, à une meilleure sécurité et une meilleure sûreté alimentaires,

*Se déclarant préoccupée* par le fait que le nombre de victimes de la faim et de la pauvreté dépasse aujourd'hui le milliard, situation qui pèse de façon inacceptable sur la vie, les moyens d'existence et la dignité d'un sixième de la population mondiale, en majorité dans les pays en développement, et notant que les effets d'un sous-investissement chronique dans la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural ont récemment été exacerbés par les crises alimentaire, financière et économique, notamment,

*S'employant* à assurer l'avènement d'un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les Directives volontaires pour la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées en novembre 2008 par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture<sup>13</sup>, et soutenant l'application pratique des Directives en se fondant sur les principes de la participation, de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes,

*Consciente* de l'importance d'un climat international et national porteur pour accroître et soutenir l'investissement en faveur du secteur agricole dans les pays en développement, et pour rééquilibrer la donne dans l'agriculture grâce à un accès plus large aux marchés et à la réduction substantielle des aides nationales qui faussent les échanges commerciaux, à l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation et des disciplines à l'exportation ayant un effet équivalent comme l'exige le mandat découlant du Programme de travail de Doha de l'Organisation mondiale du commerce,

*Soulignant* qu'il est urgent d'intensifier l'action menée aux échelons national, régional et international pour s'attaquer aux questions concernant la sécurité alimentaire et le développement agricole, en tant qu'élément faisant partie intégrante de la réalisation des objectifs de développement internationaux,

---

<sup>12</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 9 (E/2009/29)*.

<sup>13</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, cent vingt-septième session, Rome, 22-27 novembre 2004 (CL127/REP)*, appendice D; voir aussi E/CN.4/2005/131, annexe.

*Consciente* de la nécessité de favoriser la coordination stratégique en faveur du développement agricole et de la sécurité alimentaire avec la participation de tous les acteurs nationaux, régionaux et mondiaux pour améliorer la gouvernance et l'affectation des ressources et pour éviter les doubles emplois et identifier les lacunes à combler,

*Constatant* qu'un sentiment d'urgence et la volonté de résoudre la crise alimentaire mondiale ont eu un effet catalyseur qui a incité à renforcer la coordination et la gouvernance internationales en matière de sécurité alimentaire, grâce au Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, dont le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est un élément central, et réitérant qu'il est essentiel d'améliorer la gouvernance mondiale, en prenant appui sur les institutions existantes et en suscitant des partenariats efficaces,

*Toujours vivement préoccupée* par la forte instabilité des prix mondiaux des produits alimentaires, dont les cours des denrées de base, causée, entre autres raisons, par des problèmes structureux et systémiques,

*Toujours et encore vivement préoccupée* par la crise financière et économique mondiale, le changement climatique et la crise alimentaire qui remettent sérieusement en cause la lutte contre la pauvreté et la faim ainsi que les efforts que font les pays en développement pour accéder à la sécurité alimentaire et atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre des sous-alimentés d'ici à 2015, parmi les autres objectifs de développement fixés d'un commun accord au niveau international, dont ceux du Millénaire, et répétant que les causes de la crise alimentaire mondiale sont multiples et complexes et que ses conséquences appellent une réaction globale et coordonnée, y compris l'adoption de mesures économiques, sociales, financières et techniques à court, moyen et long termes par les gouvernements et la communauté internationale,

*Appréciant* le travail entrepris par les organes et organismes internationaux concernés, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial, dans le domaine du développement agricole et de l'amélioration de la sécurité alimentaire,

*Saluant* les efforts faits par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire,

*Se réjouissant* de la nomination récente du Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition,

*Prenant note* de la suite à donner notamment par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole à la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, étant donné sa pertinence pour la sécurité alimentaire,

*Notant* que s'est tenu le Forum mondial des céréales à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) les 6 et 7 juin 2009,

*Insistant* sur le fait que l'Organisation des Nations Unies peut contribuer efficacement à l'édification d'un consensus mondial sur la manière d'aborder le développement agricole et la sécurité alimentaire,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le développement agricole et la sécurité alimentaire<sup>14</sup>;

2. *Se félicite* de l'adoption de la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et prend note des Cinq principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable qui y figurent;

3. *Souligne* que la sécurité alimentaire est cruciale au regard de l'élimination de la pauvreté, ainsi que de la santé publique et de la croissance économique durable, et qu'elle exige une double approche globale consistant d'une part en une action directe visant à remédier immédiatement à la faim dont souffrent les plus vulnérables et d'autre part en des programmes à moyen et long termes dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement rural visant à éliminer les causes profondes de la faim et de la pauvreté, en particulier grâce à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation;

4. *Souligne également* que, pour assurer la sécurité alimentaire universelle, il faut avant tout renforcer et revitaliser le secteur agricole des pays en développement où les gouvernements en ont fait une priorité, notamment grâce à un appui international accru, à l'instauration de conditions porteuses à tous les niveaux et à l'autonomisation des petits exploitants, des peuples autochtones et d'autres communautés rurales tout en insistant sur la participation des femmes en particulier à la prise des décisions;

5. *Insiste* sur l'importance de synergies accrues entre les politiques et stratégies relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire et celles qui touchent au développement, aux niveaux national et international, qui supposent notamment que l'on accorde à l'agriculture et à la sécurité alimentaire une place prioritaire en les intégrant dans les politiques de développement;

6. *Soutient* les efforts faits à tous les niveaux pour instaurer des conditions solides propices à l'amélioration de la production, de la productivité et de la viabilité agricoles, à la création de chaînes de valeur agricole fortes, à l'accès et à la participation élargis des exploitants et de l'agro-industrie aux marchés;

7. *Constate avec satisfaction* que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial et toutes les autres organisations compétentes du système des Nations Unies renforcent leur coopération avec les autres organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les organismes commerciaux, financiers et économiques internationaux dans le cadre de leurs mandats respectifs en vue d'accroître leur efficacité ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé en vue de promouvoir et d'appuyer l'action en faveur du développement agricole et de la sécurité alimentaire;

8. *Exprime son soutien* aux initiatives et aux mesures prises pour renforcer la gouvernance aux fins du développement agricole et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'au Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, qui œuvrera à la coordination stratégique des efforts nationaux, régionaux et mondiaux en s'appuyant sur les structures existantes, en assurant une participation ouverte à tous et en favorisant une approche partant véritablement de

---

<sup>14</sup> A/64/221.

la base, fondée sur les expériences menées et sur l'évolution de la situation constatée sur le terrain;

9. *Salue* les efforts déployés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale qui offre un cadre de débats et de coordination pour le renforcement de la collaboration afin de faire en sorte que les voix de l'ensemble des parties prenantes concernées – notamment les plus touchées par l'insécurité alimentaire – soient entendues, appuie les rôles importants du Comité, en particulier dans les domaines de la coordination à l'échelle mondiale, de la convergence des politiques, de l'appui et des avis donnés aux pays et aux régions, et affirme que, dans le contexte du plan de mise en œuvre établi aux fins de la réforme du Comité, celui-ci se chargera progressivement de fonctions supplémentaires telles que la promotion de la coordination aux niveaux national et régional, de l'obligation de rendre compte et de la mise en commun des meilleures pratiques à tous les niveaux et l'élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition;

10. *Souligne* la nécessité d'un financement pérenne et d'un investissement ciblé accru pour améliorer la production alimentaire mondiale, et sollicite des ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances afin de parvenir aux objectifs du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire;

11. *Insiste* sur la nécessité urgente d'accroître la part de l'aide publique au développement allouée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire sur la base des demandes formulées par les pays, et encourage les institutions financières internationales et banques régionales de développement à en faire de même;

12. *Demande* que soient lancées, aux niveaux national, régional et international, des initiatives visant à accroître l'investissement public et privé dans le secteur agricole, y compris dans le cadre de partenariats entre secteurs public et privé;

13. *Encourage* l'action menée aux échelles internationale, régionale et nationale pour renforcer les capacités des pays en développement, en particulier celles de leurs petits producteurs, améliorer le rendement des cultures vivrières et favoriser le recours à des pratiques viables avant et après les récoltes;

14. *Souligne* l'importance de la conservation et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'accès à celles-ci, conformément aux législations nationales et aux accords internationaux;

15. *Réaffirme* qu'il faut mobiliser les ressources nécessaires pour accroître la productivité, notamment pour étudier, approuver et adopter des biotechnologies et autres innovations et technologies nouvelles qui soient sûres, efficaces et puissent être exploitées durablement sans dommage pour l'environnement;

16. *Encourage* la recherche dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la recherche en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci, ainsi que l'accès aux résultats de la recherche et aux technologies sur les plans national, régional et international, y compris par l'intermédiaire des centres affiliés au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres organismes de recherche internationaux et régionaux;

17. *Constate* que des technologies agricoles pertinentes, durables et d'un coût abordable peuvent beaucoup contribuer à aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et la faim, ainsi qu'à atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire mondiale, et exhorte la communauté internationale à consentir des efforts plus grands pour promouvoir l'élaboration de technologies et de savoir-faire appropriés et leur transfert vers les pays en développement, suivant des modalités convenues d'un commun accord;

18. *Souligne* qu'il importe de resserrer la coopération Nord-Sud ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et de renforcer l'appui des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à la promotion de la coopération en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire;

19. *Soutient* les efforts faits à tous les niveaux pour mettre en place des mesures et programmes de protection sociale, comme les filets de protection sociale et les programmes de protection nationaux destinés aux personnes démunies et vulnérables, les programmes Vivres contre travail et Travail contre rémunération, les programmes de transfert de fonds et de coupons, les programmes de repas scolaires et les programmes nutritionnels destinés à la mère et à l'enfant, ou pour consolider ceux qui existent déjà;

20. *Souligne* qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable favorisera l'agriculture et le développement rural dans les pays en développement et contribuera à la sécurité alimentaire mondiale, et insiste pour que les stratégies nationales, régionales et internationales encouragent la présence des agriculteurs, en particulier les petits exploitants et les femmes, sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux;

21. *Souligne* qu'il importe de fournir des secours alimentaires d'urgence sûrs, une aide humanitaire et un soutien aux populations les plus vulnérables et d'assurer un libre accès à ces secours, est consciente de l'intérêt des achats d'aliments sur place, qui soutiennent les marchés locaux, et insiste sur le fait qu'il faut supprimer les restrictions imposées aux exportations alimentaires ou les taxes extraordinaires sur les aliments achetés à des fins humanitaires non commerciales et procéder à des consultations et notifier à l'avance toute restriction de cet ordre avant son application;

22. *Incite vivement* les États Membres et les organisations internationales à mettre en place des politiques et des stratégies visant à améliorer le fonctionnement des marchés nationaux, régionaux et internationaux et à garantir l'accès équitable de tous, notamment des petits exploitants et des agricultrices des pays en développement, à ces marchés, constate qu'il importe de prendre des mesures spéciales, compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, sans effet de distorsion des échanges, visant à mettre en place des incitations qui permettent aux petits exploitants des pays en développement d'accroître leur productivité et d'affronter plus équitablement la concurrence sur les marchés mondiaux, et prie instamment les États Membres d'éviter de prendre des mesures incompatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, ayant des effets négatifs sur la sécurité alimentaire mondiale, régionale ou nationale;

23. *Estime* qu'il faut absolument que les négociations du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce s'accélérent et aboutissent d'ici à 2010 à un

résultat ambitieux, complet et équilibré, ce qui est crucial pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, et réaffirme sa volonté d'œuvrer dans ce sens;

24. *Estime de même* que l'Afrique doit s'engager dans une révolution verte pour aider à promouvoir la productivité agricole, la production alimentaire et la sécurité alimentaire régionale, et se félicite que les pays africains aient résolument pris la direction de l'action menée pour relever les défis du développement agricole durable et assurer la sécurité alimentaire, par exemple grâce au Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui peut servir de cadre à la coordination de l'aide à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, et engage la communauté internationale à aider l'Afrique à mettre en œuvre les divers programmes menés au titre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

25. *Réaffirme* sa volonté de s'engager sur un changement de cap crucial et décisif en faveur d'investissements nationaux et internationaux accrus à court, moyen et long termes, dans l'agriculture des pays en développement, se félicite de l'engagement pris par les dirigeants africains, dans la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, de consacrer à l'agriculture et au développement rural 10 % au moins de leurs dépenses budgétaires, et encourage d'autres régions à adopter de semblables engagements quantitatifs et assortis d'un délai;

26. *Prend note* à cet égard de l'adoption de la Déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur l'agriculture en Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable, le 10 février 2009<sup>15</sup>;

27. *Prend note* des grandes difficultés que rencontrent les peuples autochtones sur le plan de la sécurité alimentaire et, à cet égard, invite les États à prendre des mesures spéciales pour remédier aux causes profondes de la faim et de la malnutrition qui frappent ces peuples de façon disproportionnée;

28. *Réitère* qu'il importe que les pays en développement arrêtent leurs propres stratégies en matière de sécurité alimentaire et que la responsabilité de la sécurité alimentaire incombe aux pays et que tout programme visant à relever les défis de la sécurité alimentaire doit être formulé, élaboré, pris en charge et conduit par les pays et prendre appui sur une concertation avec toutes les principales parties prenantes, et engage vivement les États Membres à accorder un rang de priorité élevé à la sécurité alimentaire dans leurs programmes et budgets nationaux;

29. *Prend acte* à cet égard des efforts déployés aux échelles nationale et régionale par les pays en développement pour mettre en œuvre des politiques et des mesures propices à la sécurité alimentaire et au développement agricole, comme le fonds de sécurité alimentaire constitué par quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim », le Sommet des chefs d'État sur la souveraineté et la sécurité alimentaire « Aliments pour la vie », tenu à Managua le 7 mai 2008, la Déclaration de Syrte intitulée « Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire », adoptée à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 3 juillet 2009, par la Conférence de l'Union africaine à sa treizième session ordinaire, le Programme d'urgence pour la sécurité alimentaire des pays arabes, lancé lors du Sommet arabe

<sup>15</sup> Voir A/63/740, annexe.

du développement économique et social, organisé au Koweït les 19 et 20 janvier 2009, la Réserve de sécurité alimentaire de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, et le Cadre de sécurité alimentaire intégré et le plan d'action stratégique concernant la sécurité alimentaire de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est;

30. *Souligne* l'importance des initiatives et engagements pris par la communauté internationale pour promouvoir le développement du secteur agricole et la sécurité alimentaire dans les pays en développement, et leur mise en œuvre intégrale, rapide et fiable;

31. *Salue* à cet égard les engagements pris lors du Sommet du Groupe des Huit tenu à L'Aquila (Italie), du 8 au 10 juillet 2009, en vue d'agir avec suffisamment d'ampleur et de rapidité pour assurer une sécurité alimentaire durable à l'échelle mondiale<sup>16</sup>, et se félicite de celui des pays représentés à L'Aquila consistant à mobiliser 20 milliards de dollars sur trois ans grâce à cette stratégie globale et coordonnée axée sur le développement agricole durable;

32. *Invite* tous les membres de la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales et régionales, à coopérer activement et de manière coordonnée à la mise en œuvre de la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire adoptée à Rome en novembre 2009, et prie instamment les organismes compétents des Nations Unies d'en faire autant;

33. *Prie* le Secrétaire général de donner une suite coordonnée sur le terrain au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, compte tenu de celle donnée aux grandes conférences internationales des Nations Unies;

34. *Invite* la présidence du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à l'informer, dans le contexte du rapport qu'il lui présentera à sa soixante-cinquième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'état d'avancement de la réforme qu'il a entreprise et des progrès accomplis dans la concrétisation de sa vision;

35. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-cinquième session sur les faits nouveaux intéressant les questions mises en avant dans la présente résolution et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire;

36. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Développement agricole et sécurité alimentaire » qui sera examinée par la Deuxième Commission.

---

<sup>16</sup> Voir A/63/927-S/2009/358, annexe.